



Fiches d'information sur les caisses de prévoyance

Comunitas

Service Public

Stratégie 30

Retraités

La stratégie 2022-2026 définit les prestations et cotisations futures

Le Conseil de fondation est tout aussi conscient de sa responsabilité envers les 9'700 rentiers qu'envers les 33'000 assurés actifs de la Previs. Il doit en permanence garder en vue les intérêts des deux parties prenantes et garantir la stabilité globale des caisses de prévoyance, quelle que soit la difficulté à prévoir les changements de donne côté fortune.

C'est dans cette démarche que le Conseil de fondation n'a eu de cesse ces dernières années d'abaisser le taux de conversion au regard des bases statistiques, pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie: la durée moyenne de perception des rentes étant augmentée, l'avoir de vieillesse individuel disponible doit être subdivisé en «tranches de versement» plus faibles au moment de la retraite. Les caisses de prévoyance sont restées stables, la redistribution des actifs vers les rentiers a été minimisée et – grâce à l'évolution satisfaisante de la fortune –, les taux de couverture ont augmenté.

Le taux de conversion à l'âge de 65 ans s'élève actuellement à 5.5%.

Dans le cadre de la planification stratégique 2022-2026, le Conseil de fondation s'est vu soumettre des analyses sur la structure des assurés (futurs départs à la retraite) et l'impact de la durée de versement des rentes. Les bases statistiques continuent à faire état d'un allongement de l'espérance de vie. Evolution de la fortune mise à part, il s'agit là de l'un des principaux facteurs à surveiller dans la caisse de pension. Des scénarios ont été élaborés à partir des taux de conversion actuels et des provisions à constituer à cet effet, qui ont mis en évidence les dépenses futures et donc la pression au niveau des taux de couverture. Que se passerait-il si les taux de conversion étaient alignés sur la longévité «prévisionnelle»?

Les futures rentes de vieillesse individuelles seraient alors inférieures à la valeur jusqu'à présent indiquée sur les certificats d'assurance. Pour les jeunes assurés, cette perte pourrait être compensée sur la vie active restante, mais les assurés plus âgés risqueraient de voir leurs droits réduits.

L'abaissement du taux de conversion allège les provisions et diminue la pression sur les rendements à réaliser: les années lucratives, il y a ainsi plus d'argent à disposition pour mieux rémunérer les avoirs de vieillesse.

Après évaluation des différents effets, le Conseil de fondation est arrivé à la conclusion que la durée de versement des rentes devait être adaptée aux bases actualisées de l'espérance de vie.

Stabiliser les prestations

Il a donc décidé de réduire le taux de conversion de 0.1% par an à partir du 1er janvier 2025 en vue d'atteindre au 1er janvier 2029 la valeur cible de 5.0% à 65 ans. Les dispositions transitoires ainsi que les taux de conversion en vigueur à compter du 1er janvier 2029 sont consultables sur notre site Internet www.previs.ch.

Parallèlement, le Conseil de fondation a adopté un nouveau modèle en vertu duquel les assurés actifs et les rentiers doivent être davantage associés aux résultats de la caisse de pension. Ce modèle de participation, qui tient compte du taux de couverture (= disponibilité des réserves) ainsi que de l'évolution des marchés des placements, se traduit par le versement d'une éventuelle rémunération supplémentaire, voire d'une rente supplémentaire unique si les réserves sont suffisantes. Comme d'habitude, les demandes sont soumises pour approbation au Conseil de fondation par les commissions de prévoyance des différentes caisses.

Le Conseil approuve chaque année les demandes de rémunération des avoirs de vieillesse qui lui sont présentées par les commissions de prévoyance et discute des adaptations des rentes. Il n'est pas libre dans ses décisions. Conformément aux directives de la CHS PP, une amélioration de prestations ne peut avoir lieu que si les réserves de fluctuation de valeur sont alimentées à hauteur d'au moins trois quarts. Ces réserves servent à amortir les fluctuations sur les marchés des capitaux.

Ainsi, le taux d'intérêt doit être fixé au regard de la stabilité de l'institution (indicateurs tels que la réserve de fluctuation de valeur, la structure des assurés, les provisions pour pertes de départ à la retraite ou le taux d'intérêt technique), du montant des prestations et donc de l'attractivité de la caisse de pension, mais aussi des directives de l'autorité de surveillance. Ces différentes contraintes font que les caisses de pension en Suisse peuvent appliquer et publier des taux d'intérêt variables.

Nous utilisons des cookies pour afficher des contenus et analyser les accès à notre site Internet. En autorisant le suivi, vous nous aidez à adapter encore mieux notre site à vos besoins. Vous pouvez à tout moment désactiver tout ou partie des cookies dans les paramètres de votre navigateur. Une fois les cookies désactivés, il se peut que vous ne disposiez plus de toutes les fonctions de ce site Internet.

Satisfaction à l'égard de la Previs

Une stratégie bien pensée s'appuie sur une vision interne et externe des choses. Et comme les clients ont toujours été au cœur de nos activités, une enquête a été menée auprès des assurés et des employeurs affiliés pour prendre la température en amont de la réflexion stratégique. En voici quelques résultats: les employeurs apprécient la flexibilité dans le choix de la solution de prévoyance. En revanche, les avis divergent (Autoriser de 5.5% en 2022). Ce clivage se retrouve dans l'opinion publique et la sphère politique à l'égard de la prochaine réforme de la prévoyance professionnelle, qui prévoit d'abaisser de 6.8% à 6.0% le taux de conversion pour la partie obligatoire.

Intégrer la perspective du client à la stratégie 2022–2026

Les employeurs évaluent positivement la composition ainsi que les performances des placements, et accordent une place importante aux placements durables. La priorité croissante donnée au développement durable dans notre portefeuille est donc validée. La Previs obtient de bonnes notes sur les dimensions de service comme la disponibilité, l'amabilité ou le traitement des demandes des clients. Les résultats du sondage révèlent par ailleurs que les assurés ont du mal à se prononcer. D'une part, le contact avec la caisse de pension fait souvent défaut, d'autre part, la complexité de la prévoyance professionnelle soulève des questions de leur part. La Previs entend essayer de résoudre ce problème en suscitant l'intérêt du public pour le 2e pilier par le biais d'une communication ciblée, auprès des jeunes générations notamment. Des informations plus détaillées sur l'enquête auprès de la clientèle sont disponibles sous www.previs.ch/satisfaction.

Fiches d'information sur les caisses de prévoyance

Baisse des cotisations de risque et des frais administratif au 1er janvier 2023

Parallèlement à la stratégie, le Conseil de fondation a défini la politique de prix en matière de cotisations de risque et de frais administratifs pour les années à venir. La baisse des primes de notre réassurance pour les risques de décès et d'invalidité permet de réduire ces cotisations pour certains plans de prévoyance, notamment dans les caisses Comunitas, Service Public et Stratégie 30. Cela s'explique, entre autres, par le regroupement des deux contrats de réassurance qui dataient d'avant la fusion de la Previs et de la fondation de prévoyance Comunitas. L'économie ainsi réalisée peut être transférée par la personne affiliée sur le plan d'épargne existant, par exemple sous la forme d'une cotisation d'épargne supplémentaire. Ainsi, les coûts globaux de la prévoyance professionnelle restent neutres et les assurés bénéficient d'un avoir de vieillesse plus élevé. Au regard de la baisse du taux de conversion de 5.4% à 5.0% entre 2025 et 2029, nous recommandons aux employeurs affiliés de profiter de cette possibilité.

Réinjecter les économies dans le plan d'épargne

Les frais administratifs facturés (240 francs par personne assurée et par an) sont stables depuis de nombreuses années et attractifs par rapport au marché. Malgré la pression sur les coûts, due entre autres aux investissements réalisés dans la numérisation, la Previs diminuera ces frais au 1er janvier 2023. L'introduction du portail d'entreprise a ces dernières années permis de gagner en efficacité dans la gestion de la prévoyance et a contribué à l'allègement administratif souhaité, en particulier pour les grands employeurs impliquant de nombreuses mutations. A partir du 1er janvier 2023, un modèle de coûts à trois niveaux (180-228 francs) sera introduit, en fonction de l'envergure de l'employeur. La Previs poursuit son objectif de réduction des coûts administratifs afin d'éviter que d'éventuels frais du compte d'exploitation non couverts ne soient imputés aux caisses de prévoyance. Dans la caisse de prévoyance Comunitas, les frais administratifs continuent à ne pas être facturés. Nos clients ont été informés des baisses de prix en mars.

Nathalie Sesiani
Responsable Prévoyance
Membre de la direction

Stefan Ernst
Responsable Clients et communication
Directeur adjoint
Membre de la direction

Employeurs affiliés

	2021	2020
Segment Service Public	1'205	1'216
Segment au choix	48	44
Total employeurs	1'253	1'260

Assurés actifs et rentiers

Assurés actifs: femmes et hommes

	2021	2020
Femmes	23'311	22'714
Hommes	9'759	9'444
Total assurés actifs	33'070	32'158

Rentières et rentiers par type de rente

	2021		2020	
	Numéro	%	Numéro	%
Rentes de vieillesse	7'844	80.5	7'432	79.8
Rentes d'invalidité	619	6.4	633	6.8
Rentes de conjoint	1'014	10.4	1'002	10.6
Rentes d'orphelin/d'enfant	254	2.6	237	2.5
Autres rentes	14	0.1	10	0.1
Total bénéficiaires des rentes	9'745	100.0	9'314	100.0
			Comunitas	
			Service Public	
			Stratégie 30	
			Retraités	

Fiches d'information sur
les caisses de prévoyance



Nous utilisons des cookies pour afficher des contenus et analyser les accès à notre site Internet. En autorisant le suivi, vous nous aidez à adapter encore mieux notre site à vos besoins. Vous pouvez à tout moment désactiver tout ou partie des cookies dans les paramètres de votre navigateur. Une fois les cookies désactivés, il se peut que vous ne disposiez plus de toutes les fonctions de ce site Internet.
Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter

Autoriser Refuser